

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Gabon-Egypte : pour une diversification des partenariats

J.K.M
Libreville/Gabon

CONDUITE par le ministre égyptien du Sec-
teur public et du Com-
merce, Hisham Tawfik, une
délégation d'hommes d'affaires
égyptiens a eu une séance de
travail, mercredi dernier, avec le
Premier Ministre Julien Nkoghe
Bekale. Cette séance de travail
s'est poursuivie, hier. En pré-
sence du ministre d'État, mi-
nistre des Affaires Étrangères,
Alain Claude Bilie-By-Nze, des
ministres l'Économie et des Fi-
nances, Jean-Marie Ogandaga,
de l'Agriculture, Biendi Maganga
Moussavou, des Infrastructures,
Léon Armel Bounda Balonzi, du
Pétrole, Vincent de Paul Massas-
sa, des Investissements, Carmen
Ndaot et du Ministre délégué aux
Eaux et Forêts, Séverin Mayou-
nou.

Cette rencontre intervient deux
mois après l'organisation en
Égypte, les 20 et 23 novembre
derniers, de la 4e édition du Fo-
rum d'investissement en Afrique
auquel notre pays avait pris part

et dont le thème était " Investir en
Afrique". Le Premier Ministre,
Julien Nkoghe Bekale y avait
représenté le
chef de l'État,
Ali Bongo On-
dimba.

Le Gabon étant
engagé dans
un processus
de diversifi-
cation de son
économie, les
deux parties
ont convenu de
s'engager dans
une dynamique
de diversifi-
cation des partena-
riats. Dans
cette optique,

elles ont discuté des opportuni-
tés susceptibles de garantir un
meilleur investissement dans
plusieurs secteurs, tels que les
infrastructures, le bois, les mines,
le pétrole et l'agriculture.

"Nous avons nos intérêts. Les
Égyptiens sont là pour discuter
avec nous et nous allons leur in-
diquer clairement nos priorités",
a déclaré le ministre de l'Écono-
mie et des Finances, Jean-Marie



Vue de la rencontre à la primature.

Ogandaga. D'autant que, a-t-
il ajouté, "le Gabon a besoin
d'infrastructures et l'Égypte a
une expérience avérée dans ce
domaine grâce, notamment, à
" l'Arab Contractor ", une en-
treprise dont l'expertise en ma-
tière de grands travaux a fait ses
preuves, aussi bien sur le conti-
nent, en Asie que dans d'autres

parties du monde. C'est sans nul
doute dans ce secteur prioritaire
des infrastructures que le Gou-
vernement attend beaucoup de
ces investisseurs". Côté égyptien,
on s'est dit prêt à apporter une
assistance au Gabon.

Sous l'impulsion du président
Abdel Fattah Al Sissi, l'Égypte
est en ce moment dans une dy-

namique de concrétisation des
projets qu'elle avait annoncés
deux ans auparavant. C'est dans
cet esprit que les investisseurs
égyptiens, par la voix de leur mi-
nistre du Commerce, ont affirmé
que leur pays " va échanger avec
le Gabon et lui proposer une as-
sistance dans le marketing de ses
produits".

Communiqué du gouvernement

La porte reste ouverte à toutes les bonnes volontés

" LE gouvernement tient à rappeler à l'opinion publique
nationale et internationale que le 16 janvier 2020, un
préavis de grève générale d'avertissement a été déposé
par un groupe de confédérations syndicales, à savoir
la Confédération syndicale gabonaise (Cosyga) et la
Centrale gabonaise des syndicats libres (CGSL).

Il fait observer :

- 1) Que seules deux (2) confédérations syndicales sur
les onze (11) régulièrement enregistrées au ministère
du Travail ont été signataires de ce préavis.
- 2) Que les neuf (9) autres confédérations ont accepté la
proposition immédiate du gouvernement de revoir la
réforme du Code du travail.
- 3) Que c'est ce point relatif au réexamen de la réforme
du Code du travail qui constitue à ce jour, l'unique re-
vendication des centrales syndicales devant se traduire
par la mise en place d'une plénière tripartite, plénière
destinée à aboutir à un Code du travail qui prenne en
compte les amendements proposés par les travailleurs.
- 4) Qu'en violation des dispositions de l'article 345 alinéa 2

du Code du travail, le préavis de grève dont il s'agit a été
notifié au Premier ministre, à tort, en ce que notamment
cette autorité n'a pas la qualité de chef d'entreprise ou
d'établissement pour recevoir de telles significations.
En dépit de cette irrégularité formelle, le gouverne-
ment, par souci d'apaisement du climat social et fidèle
à son esprit de dialogue, a concédé à l'organisation
effective de la plénière tripartite le 22 février 2020
avec les représentants des confédérations syndicales
signataires du préavis.

Sans qu'il soit nécessaire d'évoquer ou de s'attacher sur
la question de la légalité des fédérations syndicales au
regard des dispositions pertinentes de l'article 288 du
Code du travail, qui définissent la confédération comme
étant un regroupement vertical de fédérations des syndi-
cats appartenant au moins à deux (2) secteurs d'activité,
le gouvernement fait constater que la mise en place dès
le 22 janvier 2020 de la plateforme de discussions sur
l'unique point de revendications des centrales syndicales,
vide le préavis de grève de son objet.

Il est du devoir du gouvernement de rassurer l'opinion
nationale et internationale, particulièrement la commu-
nauté des travailleurs régis par le Code du travail, que
les travaux de la commission tripartite iront jusqu'à leur
terme, selon le chronogramme de travail fixé d'accord
parti.

Il précise que c'est en considération de l'accord auquel
sont parvenues les parties que les représentants des
centrales syndicales signataires du préavis de grève, ont,
à juste titre, décidé de la suspension de cette mesure.
Le gouvernement informe tout un chacun que la porte
reste ouverte à toutes les bonnes volontés désireuses
de contribuer à ce qui peut permettre à notre pays de
disposer d'un Code du travail acceptable par la majorité
des acteurs.

Aussi, fort de qui précède, le gouvernement invite l'en-
semble des travailleurs à la reprise normale du travail et
rappelle aux responsables syndicaux la nécessité d'exer-
cer leurs missions syndicales en toute responsabilité".